Plan Local d'Urbanisme

Commune de CHABOTTES

Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. **Annexes**

51. **Annexes sanitaires**
52. Emplacements réservés
53. Servitudes
54. Risques
55. Exploitations agricoles
56. Droit de Préemption Urbain
57. Autres éléments d'information

PLU initial
Approuvé le : 6 Septembre 2007
Modifié le : 13 Décembre 2012
Révisions simplifiées n°1&2 du : 13 Décembre 2012
Modification simplifiée du : 16 Janvier 2014

REVISION

Arrêtée par délibération du conseil municipal du :
29 Juin 2018

Roland AYMERICH, Maire

Approuvée par délibération du conseil municipal du :
11 Avril 2019

Roland AYMERICH, Maire

SCOP EURECAT, Urbanistes
18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com

Zonage d'Assainissement approuvé (2007) :

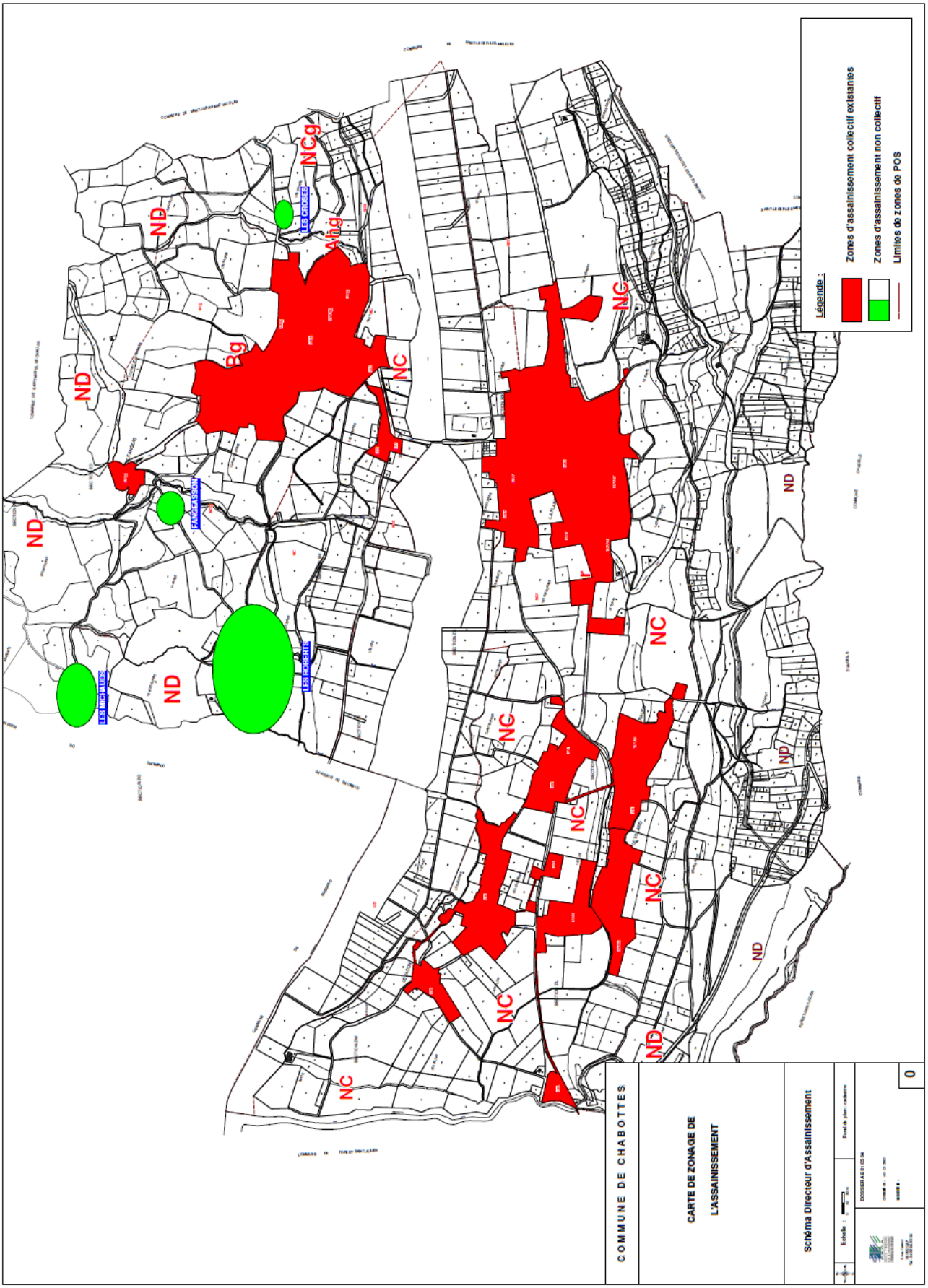

ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement de 2007. Il a été réalisé par le Bureau d'Etudes GINGER SIEE.
Ces documents, qui ont fait l'objet d'une enquête publique sont disponibles et consultables en Mairie.

Les principaux éléments de l'étude diagnostic sont les suivants :

- **La station de traitement des eaux usées**

La station d'épuration de Chabottes, d'une capacité de 17.000 EH fonctionne globalement correctement et est conforme en équipements et en performance (*Cf. http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr*).

Les charges entrantes étaient de 11.968 EH en 2016.

Une extension de la station d'épuration est prévue passant de 17.000 EH à 22.000 EH.

Le SIVU pour l'assainissement du Moyen Champsaur s'est engagé à réaliser une étude de faisabilité pour l'extension de la station d'épuration par délibération du 27 Novembre 2015.

- **Les secteurs en assainissement non collectif**

Trois secteurs sont concernés :
- Les Roberts
- Les Michauds
- Les Croses

Le réseau d'assainissement est trop éloigné de la zone d'études pour envisager un raccordement.

L'assainissement Non Collectif (SPANC) est de compétence communautaire.

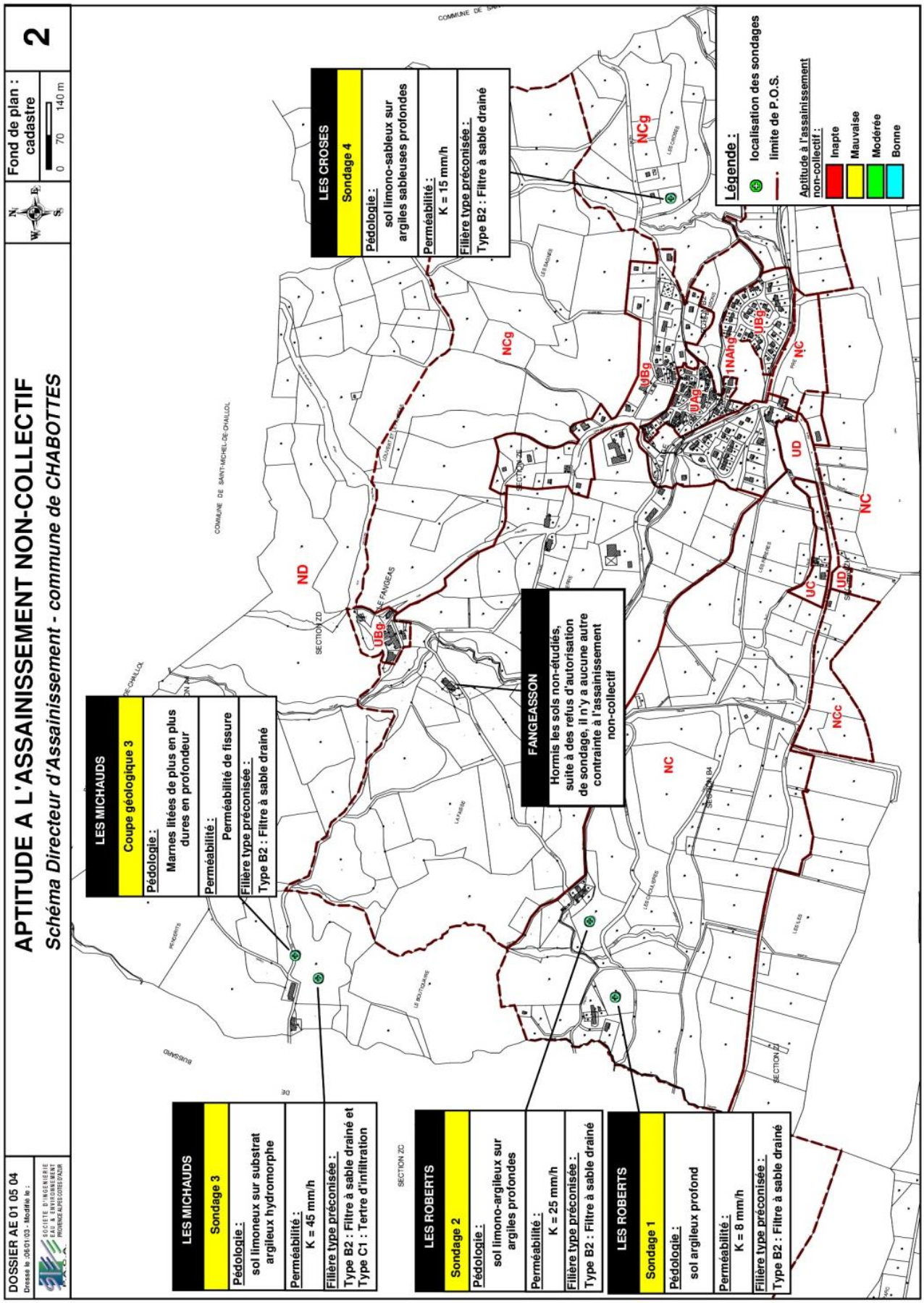
APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
Schéma Directeur d'Assainissement - commune de CHABOTTES
DOSSIER AE 01 05 04
Dressé le :06/01/03 - Modifié le :
SOCIETE D'INGENIERIE EAU & ENVIRONNEMENT PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Fond de plan : cadastre
0 70 140 m
2
LES MICHAUDS
Sondage 3
Pédologie :
sol limoneux sur substrat argileux hydromorphe
Perméabilité :
K = 45 mm/h
Filière type préconisée :
Type B2 : Filtre à sable drainé et Type C1 : Tertre d'infiltration
LES MICHAUDS
Coupe géologique 3
Pédologie :
Marnes litées de plus en plus dures en profondeur
Perméabilité :
Perméabilité de fissure
Filière type préconisée :
Type B2 : Filtre à sable drainé
LES ROBERTS
Sondage 2
Pédologie :
sol limono-argileux sur argiles profondes
Perméabilité :
K = 25 mm/h
Filière type préconisée :
Type B2 : Filtre à sable drainé
LES ROBERTS
Sondage 1
Pédologie :
sol argileux profond
Perméabilité :
K = 8 mm/h
Filière type préconisée :
Type B2 : Filtre à sable drainé
FANGEASSON
Hormis les sols non-étudiés, suite à des refus d'autorisation de sondage, il n'y a aucune autre contrainte à l'assainissement non-collectif
LES CROSES
Sondage 4
Pédologie :
sol limono-sableux sur argiles sableuses profondes
Perméabilité :
K = 15 mm/h
Filière type préconisée :
Type B2 : Filtre à sable drainé
Légende :
localisation des sondages
limite de P.O.S.
Aptitude à l'assainissement non-collectif :
Inapte
Mauvaise
Modérée
Bonne
ND
NC
NCg
NCc
UBg
UAg
UC
UD
1NAhg
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL
SECTION ZD
SECTION ZC
SECTION ZE
SECTION ZB
SECTION ZA
LE FANGEAS
LA FABRIE
LE BOUTOUNNE
LES ROCHERS
LES CROSES
LES MAUNES
LES PRIMES
LES ILES
LES COLLOIDES
RUISSEAU
DE

Eau potable

La commune dispose d'une étude de diagnostic d'eau potable qui date de 2009, réalisée par le bureau d'études GINGER.

Les principaux éléments de l'étude diagnostic sont les suivants :

La ressource en eau :

La commune exploite pour l'alimentation en eau potable deux ressources :

- le puits de Chabottes, qui alimente prioritairement les secteurs de Haute Plaine et du Village ;
- les captages des Fontêtes amont et aval qui alimentent prioritairement le secteur de Basse Plaine.

Les sources de Champgrand étaient auparavant utilisées pour l'alimentation en eau du secteur de Haute Plaine. Elles ont été abandonnées en 2006 suite à des problèmes répétés de pollutions bactériologiques dus aux activités agricoles en amont.

- **PUITS DE CHABOTTES**

Le forage se situe vers le quartier des Oliviers, sur le secteur de Haute Plaine, à 1 065 m d'altitude. Il est en service depuis 1974. Il est accessible en véhicule depuis une piste longeant les aménagements sportifs. Le puits est situé à proximité de ces aménagements.

Le territoire de la commune de Chabottes est concerné par la ressource stratégique de la nappe alluviale du Drac (SDAGE RMC).
L'enjeu est de préserver les ressources stratégiques pour les besoins AEP actuels et futurs (PADD SAGE du Drac Amont t V3.6.2).

Figure 5 : Zone stratégique de la nappe de Chabottes

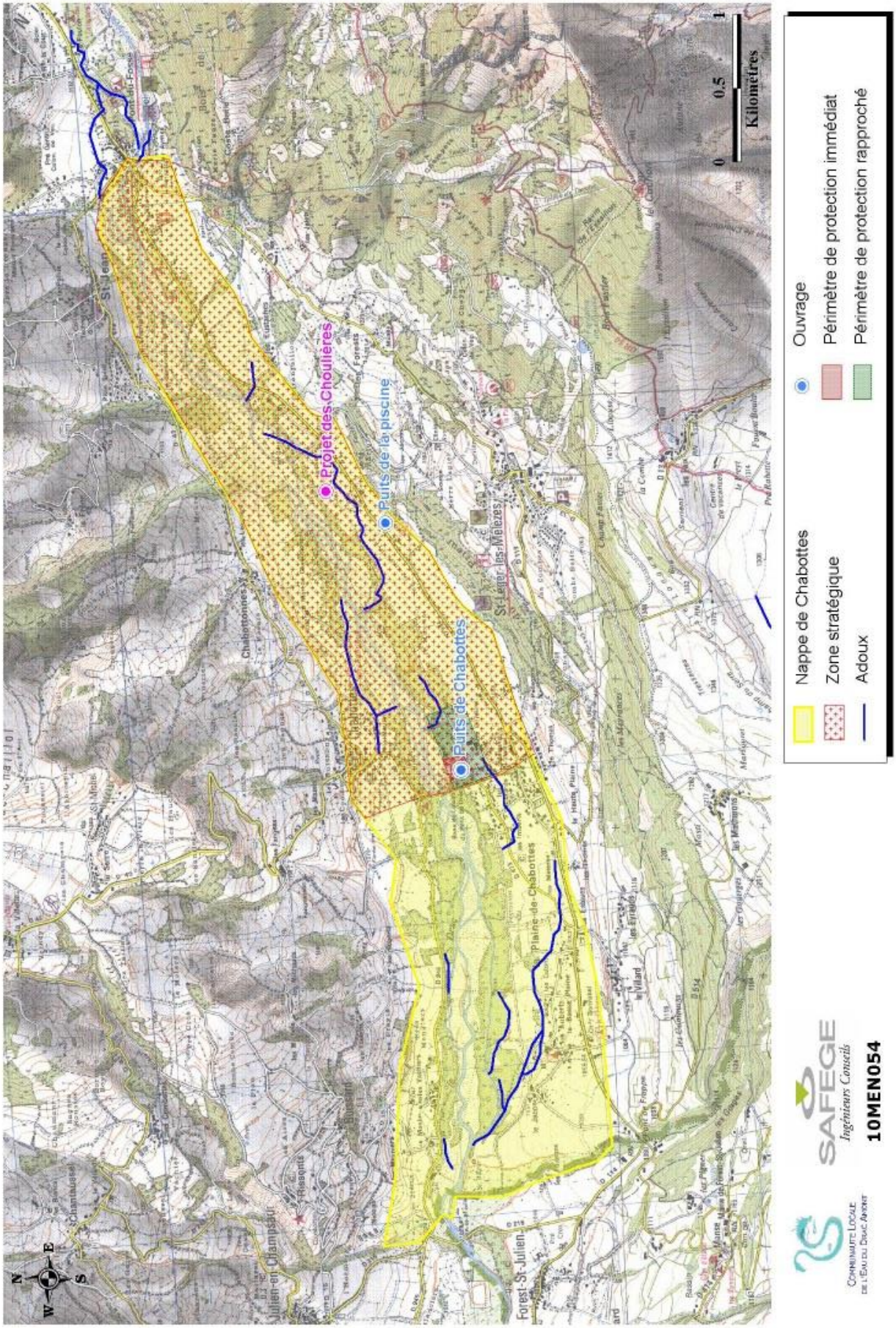

- **LES CAPTAGES DES FONTETES**

Les captages des Fontêtes sont situés en amont du secteur de Basse Plaine, sur le versant ubac. Ils se retrouvent à 1 145 et 1 150 m d'altitude. Ils sont accessibles en véhicule jusqu'au réservoir des Fontêtes par une piste forestière, puis à pied par un sentier. Ils sont situés à 300 m en aval de la route D 514 et à 100 m du canal de Gap. Un sentier, essentiellement emprunté par les VTT et les randonneurs passe entre les deux ouvrages.
Trois sources sont captées par les deux ouvrages.

Analyse de la production :

Sur la commune de Chabottes, les volumes produits sont issus exclusivement des captages communaux.
Les débits disponibles au niveau du forage de Chabottes sont limités par les pompes actuellement en service (20 et 30 l/s). On considèrera ici le débit de la plus petite pompe pour un fonctionnement pendant 20 heures par jour maximum.
Les débits fournis par les captages des Fontêtes ont été jaugés à plusieurs reprises depuis le lancement de la présente étude, mais aucun étiage sévère n'a pu être observé. Par conséquent, les débits d'étiage sévère retenus seront moitié moindres de ceux observés.
Le tableau suivant regroupe les volumes minima disponibles en production :

Ressource	Débit d'étiage (m^3/j)
Forage de Chabottes	1440
Captages des Fontêtes	100
TOTAL	**1540**

En période d'étiage, la commune dispose d'un volume de production estimé à 1540 m3/j.

Fonctionnement du réseau :

RENDEMENTS DES RESEAUX – AOUT 2008					
RESEAU	**Volume total distribué (m^3/j)**	**Volume consommé (m^3/j)**	**Volume fontaines (m^3/j)**	**Rendement primaire (%)**	**Rendement net (%)**
CHAMPGRAND	531,1	175,8	28,5	**33**	**38**
FONTETES	139,4	74,9	0	**54**	**54**
TOTAL	**670,5**	**250,7**	**28,5**	**37**	**42**

Les rendements calculés ci-dessus sont mauvais pour les deux réseaux de distribution.

Bilan Besoins-ressources global :

Ensemble de la commune + Forest-Saint-Julien et Saint-Laurent-du-Cros	Pointe actuelle	Pointe future
Volume mobilisable	1 540 m^3/j	1 540 m^3/j
Volume journalier distribué	609 m^3/j	773 m^3/j
Taux d'utilisation de la ressource	40%	50%

Le bilan besoins-ressources global est actuellement excédentaire de 931 m3/j.

Conclusion :

La commune exploite actuellement pour l'alimentation en eau potable les ressources suivantes :

- les captages des Fontètes, alimentant la Basse Plaine via le réservoir des Fontètes ;
- le puits de Chabottes, alimentant, via le réservoir de Champgrand, la Haute Plaine, le chef-lieu, les communes de Forest-Saint-Julien et Saint-Laurent-du-Cros et en complément la Basse Plaine

Ces ressources ont fait l'objet d'une procédure de mise en conformité.

Cependant, des travaux de protection restent à réaliser, notamment l'acquisition et la clôture du périmètre de protection immédiat du puits de Chabottes et la clôture du périmètre de protection immédiat des captages de Fontètes. De plus, des travaux de remise à niveau des installations sont à réaliser, principalement sur le puits de Chabottes.

Les captages de Fontètes connaissent un étiage hivernal et estival pouvant faire varier leur débit de manière importante, tandis que le puits de Chabottes permet d'assurer, de par le débit des pompes et les capacités hydrauliques de l'ouvrage, une production constante.

Malgré leur protection insuffisante et l'absence de traitement, la qualité de la ressource est bonne, avec une seule analyse non-conforme en trois ans. La réalisation des travaux de protection devrait donc permettre de garantir une bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée.

La présence de branchements en plomb est suspectée. La réalisation d'un recensement exhaustif de ces derniers sera donc indispensable, afin de procéder à leur remplacement.

Les besoins les plus importants ont lieu lors de la pointe touristique estivale, entre mi-juillet et mi-août.

Lors d'un étiage sévère et d'une pointe de consommations simultanés, le bilan besoins-ressources reste largement excédentaire, y-compris au terme de l'urbanisation offerte par le PLU (taux d'utilisation de la ressource en période de pointe estivale future de 50%). De ce fait, l'utilisation de nouvelles ressources gravitaires (réhabilitation des captages de Champgrand ou maillage depuis Saint-Léger-les-Mélèzes) aurait pour bénéfices de réduire les consommations énergétiques au niveau du puits de Chabottes et d'améliorer la diversification de la ressource.

Les ouvrages de stockage et de surpression sont globalement en bon état mais leur dimensionnement est insuffisant. Leur volume de stockage devra donc être augmenté. Dans l'attente de ces travaux, quelques aménagements seront à mettre en œuvre.

Les anciens réservoirs de Champgrand et de Chabottes ne sont isolés des réseaux de distributions que par des vannes fermées. Leur déconnection physique permettra d'éviter un risque de pollution accidentelle.

Des compteurs sont présents au niveau du puits de Chabottes et sur les distributions des deux réservoirs. Cependant, un des départs du réservoir des Fontètes reste à équiper.

L'ensemble des abonnés sont équipés de compteurs particuliers, mais les consommations des bâtiments publics et des fontaines ne sont pas comptabilisées. La pose de compteurs permettra d'établir annuellement un bilan des fuites sur les réseaux de distribution.

Le réseau d'adduction piqué en tête du réseau de distribution du réservoir de Champgrand, alimentant les communes de Forest-Saint-Julien et Saint-Laurent-du-Cros et en complément le réservoir des Fontètes, présente un linéaire important (environ 7600 m). Sa propriété est méconnue et le comptage des volumes provoqués par d'éventuelles fuites manque d'équité. Une discussion entre les trois communes devra être engagée afin de définir précisément les responsabilités de chacun.

Les réseaux de distribution sont anciens, puisque 42% de ceux-ci ont été posés à la fin des années 1950. Ce sont donc plus de 8 km de réseaux en amiante-ciment qui seront à reprendre sous 15 ans.

Ces réseaux présentent de nombreux maillages, y-compris entre des réseaux alimentés par des réservoirs différents. Ces maillages compliquent l'exploitation, principalement de par la présence de plusieurs stabilisateurs de pression aval, et devront être fermés. De plus, les stabilisateurs de pression, qui datent des années 1970, devront être changés. Enfin, les antennes "mortes" devront être déconnectées car elles peuvent être sources de proliférations bactériennes.

Les fuites sont importantes sur les réseaux de distribution des deux réservoirs : 270 m3/j sur le réservoir de Champgrand et 180 m3/j sur le réservoir des Fontètes, mesurés lors de la sectorisation nocturne de mai 2009. Plusieurs fuites ont été repérées et certaines ont déjà pu être réparées. Leur réparation devra être poursuivie. De plus, de nouvelles journées de recherche de fuites seront nécessaires pour obtenir des réseaux sains.

Plan des réseaux d'eau potable

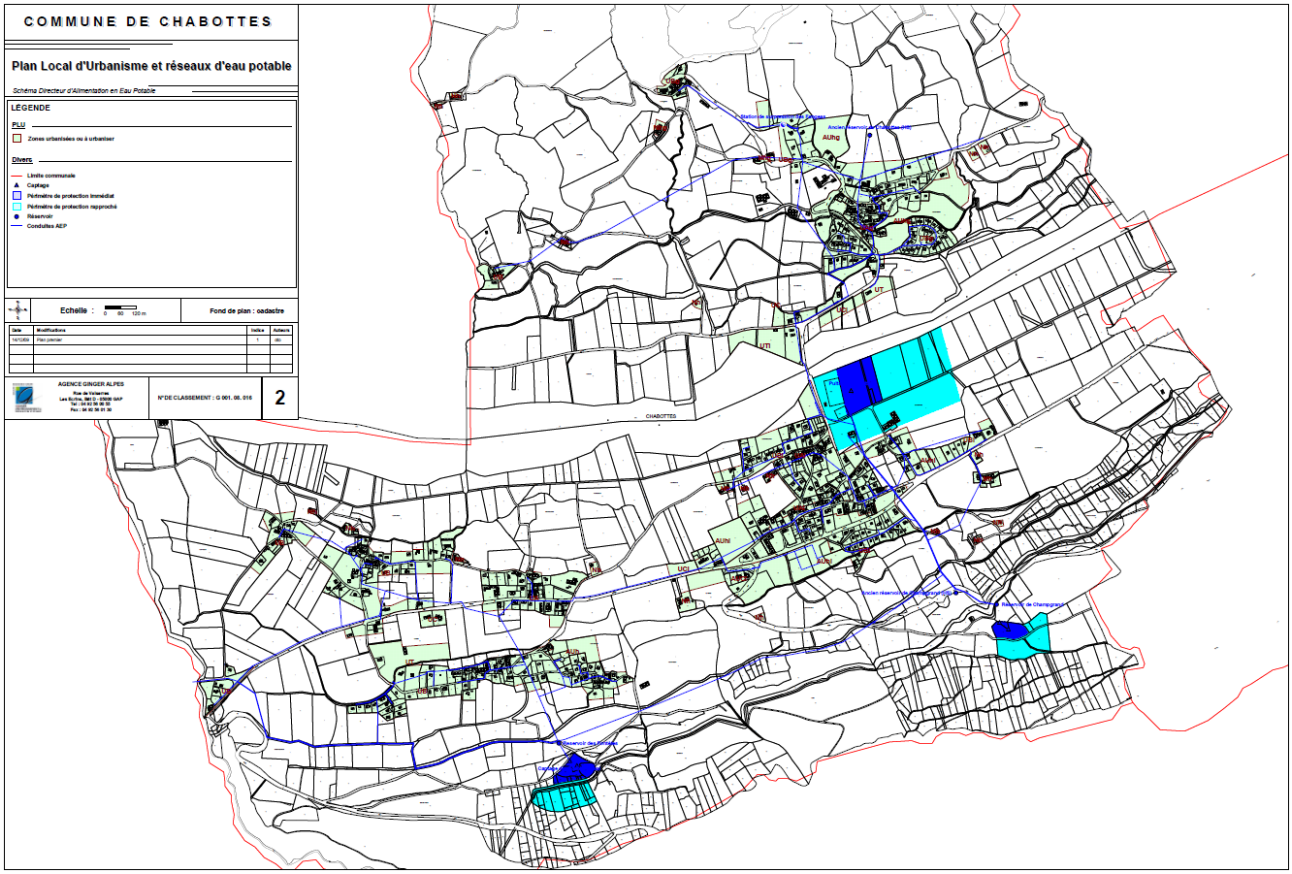

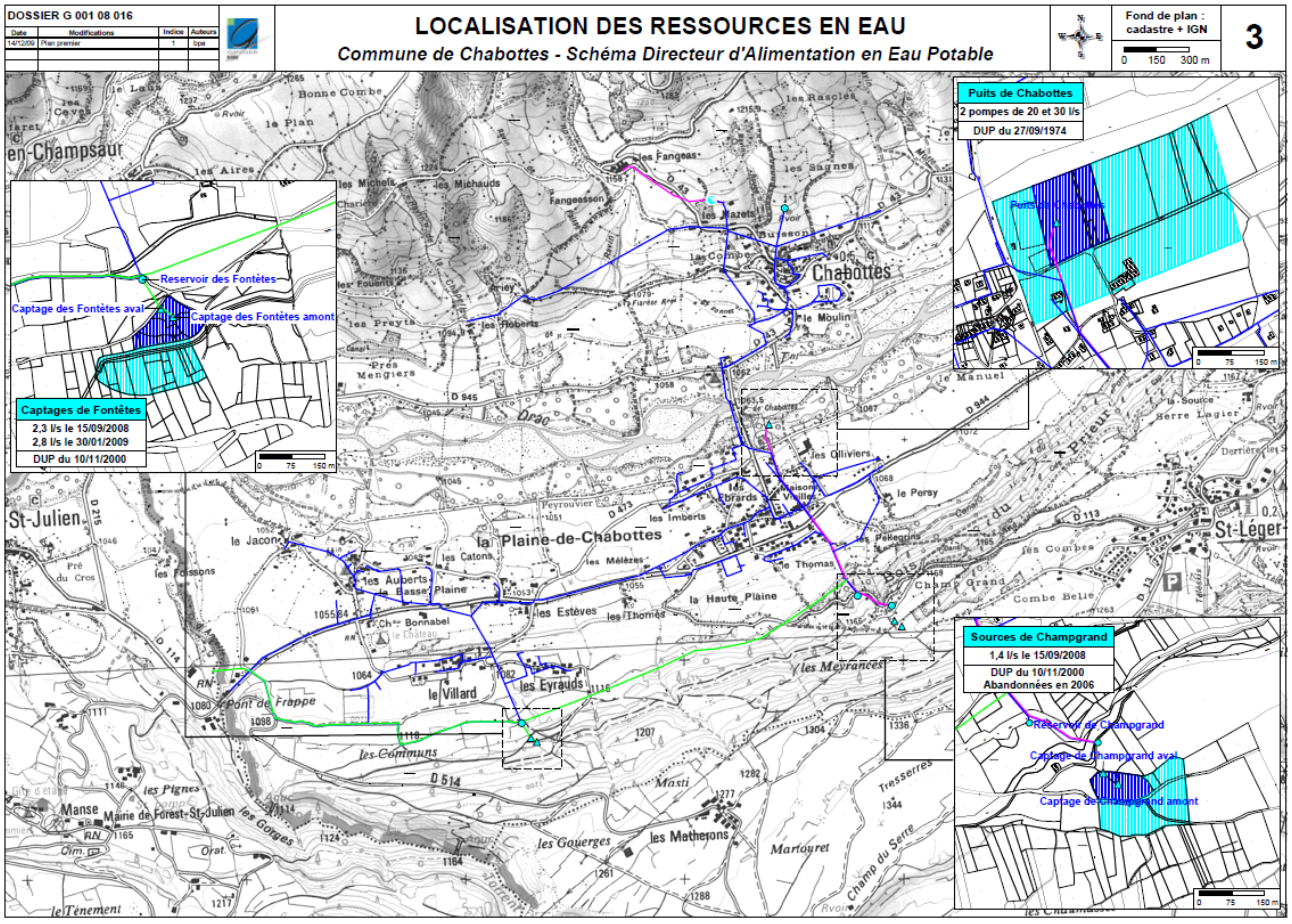

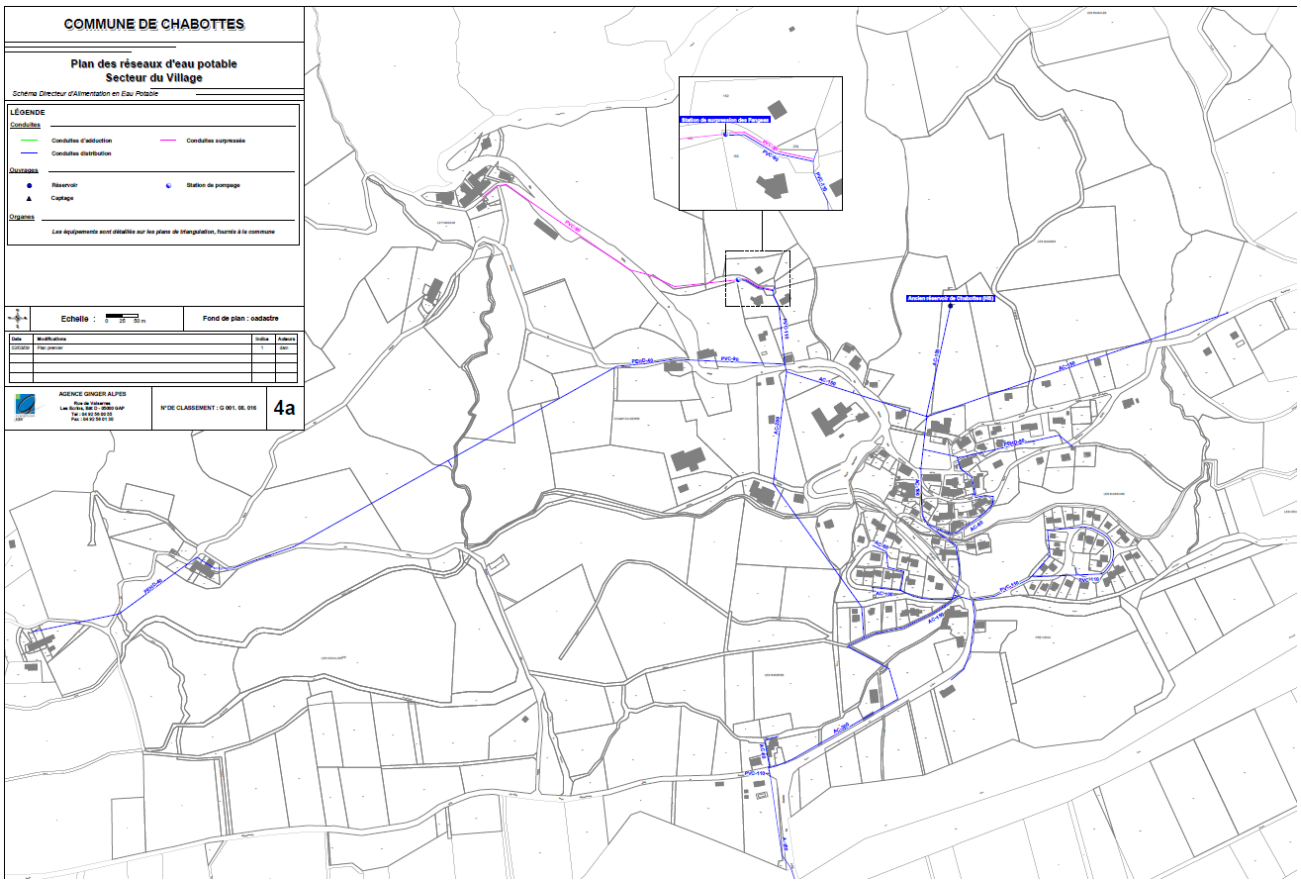
COMMUNE DE CHABOTTES
Plan des réseaux d'eau potable
Secteur du Village
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
LÉGENDE
Conduites
Conduites d'adduction
Conduites surpressée
Conduites distribution
Ouvrages
Réservoir
Station de pompage
Captage
Organes
Les équipements sont détaillés sur les plans de triangulation, fournis à la commune
Echelle :
Fond de plan : oadastre
AGENCE GINGER ALPES
N°DE CLASSEMENT : G 001. 08. 016
4a

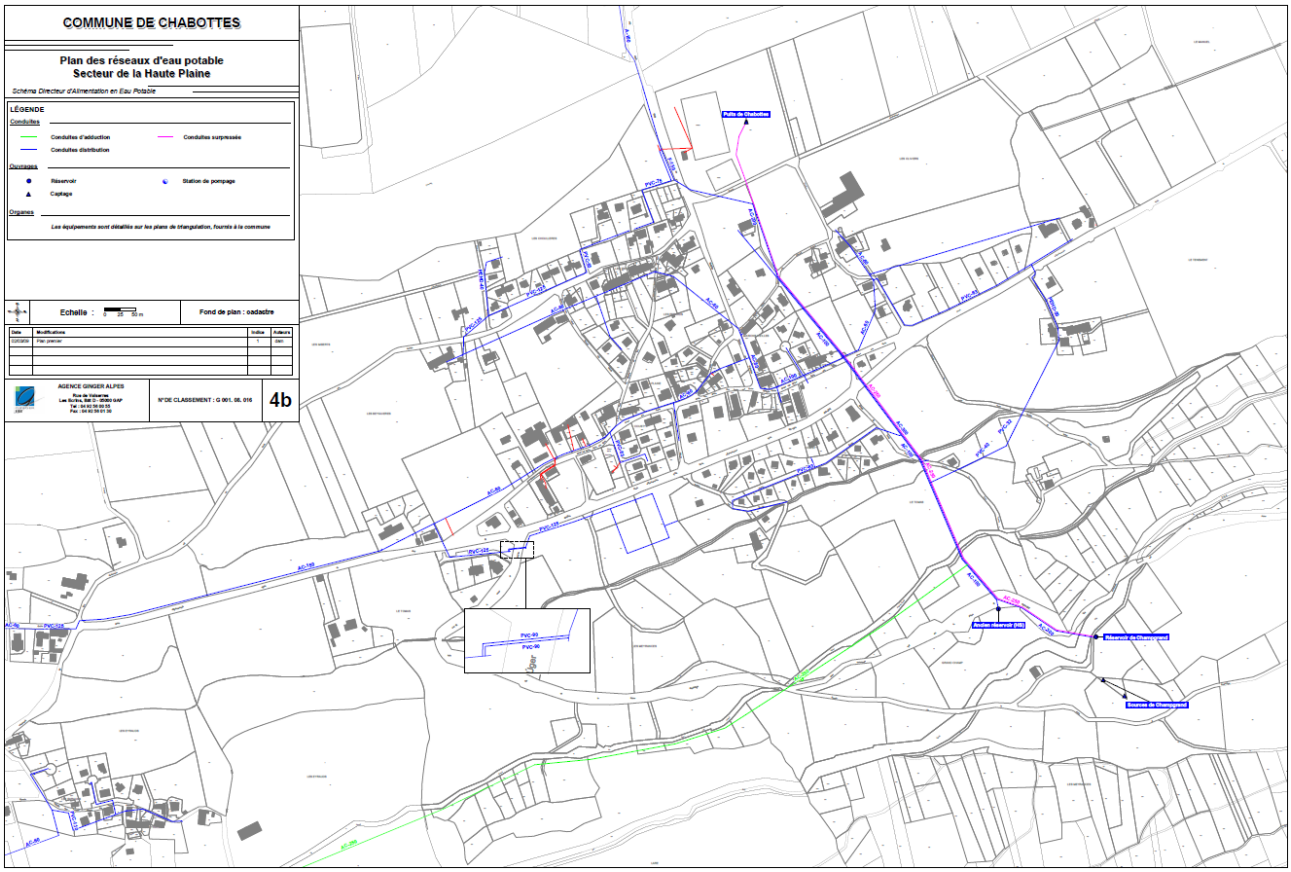
COMMUNE DE CHABOTTES
Plan des réseaux d'eau potable
Secteur de la Haute Plaine
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
LÉGENDE
Conduites
Conduites d'adduction
Conduites surpressée
Conduites distribution
Ouvrages
Réservoir
Station de pompage
Captage
Organes
Les équipements sont détaillés sur les plans de triangulation, fournis à la commune
Echelle :
Fond de plan : oadastre
AGENCE GINGER ALPES
N°DE CLASSEMENT : G 001. 08. 016
4b

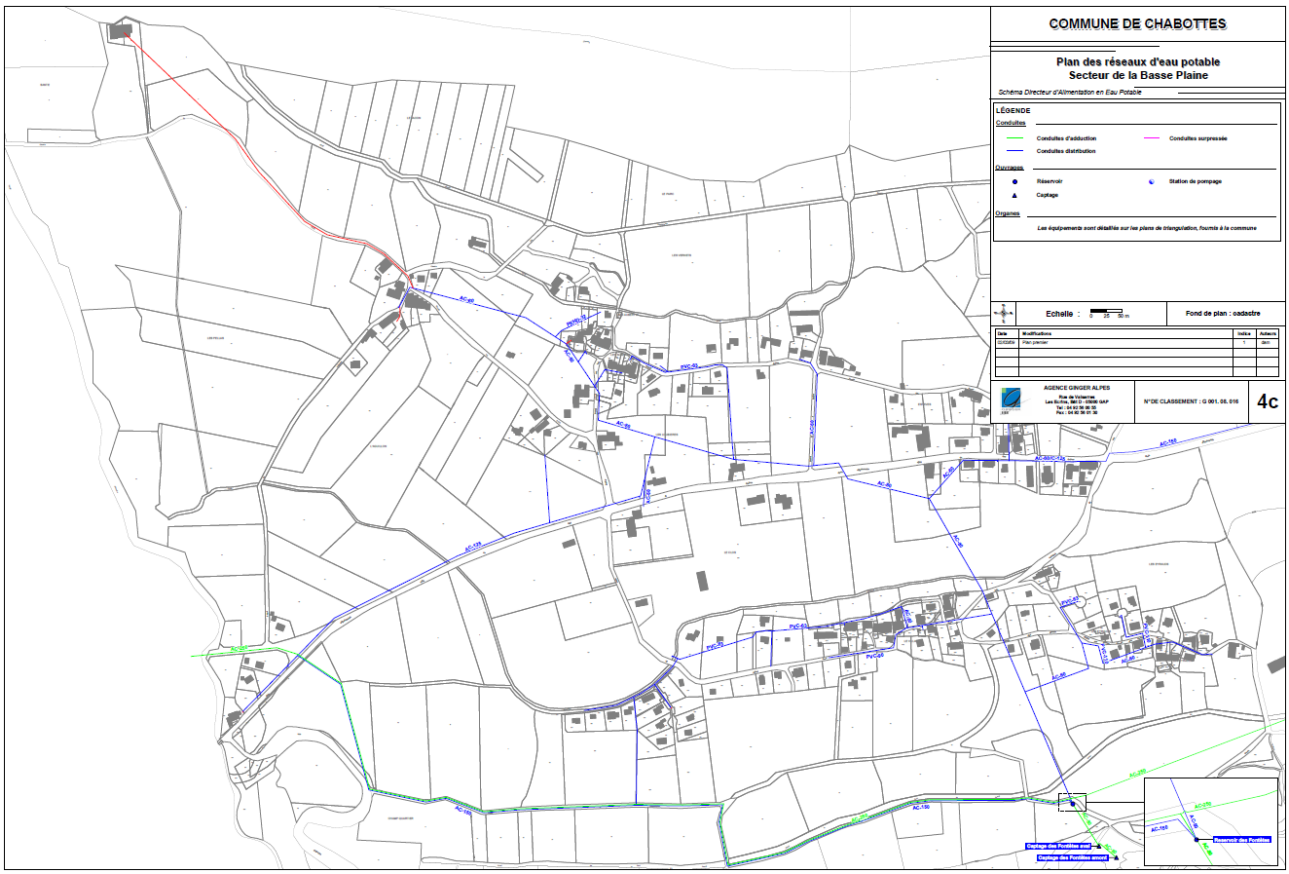

CAPTAGES

Puits de Chabottes : Arrêté préfectoral du 17 Septembre 1974

Source des Fontêtes : Arrêté préfectoral du 10 Novembre 2000.